



MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
112 E 40th Street, New York, N.Y. 10016

0012/MPT-ONU/nk/2019

La Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note verbale Réf : LA/COD/66 en date du 19 septembre 2018 transmettant aux Etats membres pour observations, le projet de directives sur la protection de l'atmosphère, adopté en première lecture par la Commission du droit international (CDI) à sa 70^e session, a l'honneur de porter à sa connaissance que l'observation du Togo au projet de directive N°7, porte sur la nécessité pour la Commission d'« **expliquer de manière claire la modification intentionnelle à grande échelle de l'atmosphère, de même que les activités indexées** ».

La Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son aimable collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. /-



New York, le 8 janvier 2019.

**SECRETARE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES
NEW YORK**